

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DE LA
PREFECTURE
DU VAR**

**Numéro 216
Publié le 25 octobre 2021**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAR**

SOMMAIRE du N°216 Publié le 25 octobre 2021

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

Arrêté préfectoral n° 2021/48/MCI du 25 octobre 2021 portant suppléance du préfet du Var.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2021/48/MCI du 25/10/2021
portant suppléance du préfet du Var

Le Préfet,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 07 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet de l'arrondissement de Draguignan ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Evence RICHARD, préfet du Var ;

Sur proposition du préfet du Var ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet de l'arrondissement de Draguignan, est chargé d'assurer la suppléance du préfet du Var le 26 ~~OCTOBRE~~ 2021 de 6 heures à 22 heures.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Monsieur Eric de WISPELAERE en toutes matières relevant des attributions du préfet du Var à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Draguignan, désigné pour la suppléance, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulon, le 25/10/2021


Evence RICHARD